COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
LE 19 MARS 2016

MEMBRES PRÉSENTS

LIGUE	REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS	REPRESENTANTS DES CLUBS AFFILIES
ALSACE	Absent	Absent
AQUITAINE	BERNARD Pierre	MECH François
AUVERGNE LIMOUSIN	Absent	Absent
BOURGOGNE	Absent	Absent
BRETAGNE	LEGRAND Stéphane	Absent
CENTRE	GONTERO Jean-Charles	Absent
CORSE	GUIDONI Jean-Louis	Absent
GUADELOUPE	Absent	Absent
GUYANE	Absent	Absent
ILE DE France	PRINCE François	DE ZEEUW Jean-Luc
LANGUEDOC ROUSSILLON	FONTANON Dominique	Absent
LORRAINE	Absent	Absent
MIDI PYRENEES	Absent	Absent
NOUVELLE CALEDONIE	Pouvoir	Pouvoir
NORMANDIE	Absent	Absent
NORD PICARDIE	Absent	Absent
PACA	Absent	Absent
POITOU CHARENTES	MALZOPPI Yves	MAINGOT Thierry
PAYS DE LOIRE	VIAUD Serge	Absent
RHONE ALPES	PARBAUD Serge	Absent
REUNION	Absent	Absent

Ligues	Licences	Voix	Suffrages Représentés	Clubs affiliés	Voix	Suffrages Représentés
ALSACE	868	15	0	6	6	0
AQUITAINE	1353	18	18	13	13	13
AUVERGNE LIMOUSIN	721	14	0	5	5	0
BOURGOGNE	251	7	0	2	2	0
BRETAGNE	891	15	15	5	5	
CENTRE	1775	19	19	7	7	0
CORSE	487	11	11	4	4	0
GUADELOUPE	25	2	0			0
GUYANE	87	3	0	1	1	0
ILE DE France	5610	27	27	32	32	32
LANGUEDOC ROUSSILLON	713	14	14	5	5	0
LORRAINE	742	14	0	6	6	0
MIDI PYRENEES	1134	18	0	8	8	0
NOUVELLE CALEDONIE	546	12	12	2	2	2
NORD PICARDIE	1452	18	0	7	7	0
NORMANDIE	1075	18	0	9	9	0
PACA	3692	23	0	12	12	0
PAYS DE LOIRE	1317	18	18	7	7	0
POITOU CHARENTES	1350	18	18	9	9	9
RHONE ALPES	2054	20	20	19	19	0
REUNION	1045	18	0	5	5	0
Totaux	**27 188**	**322**	**172**	**164**	**164**	**56**

Le quorum (163) est atteint avec 228 voix sur 488.

Membres des instances fédérales

BUREAU FEDERAL			
Jacques FONTAINE	Serge VIAUD	Jean-Denis BARBET	Jean-Michel GRASSER
Dominique FONTANON			
COMITE DIRECTEUR			
Xavier Emanuelli	Pierre BERNARD	Catherine EZVAN	François PRINCE

PROVISOIRE

Autres personnes présentes

Bertrand GALLET	DTN
Jean-Luc GAILHAC	Commissaire aux comptes
Henri PREVOST	DTN Adjoint
Nicolas SAJAT	CTN
Guillaume COSTE	CTN
Daniela CIACICIOFERA	Personnel fédéral

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1- OUVERTURE À 09H30 PAR JEAN DENIS BARBET, SECRETAIRE GENERAL DE LA F.F.SQUASH

Jean Denis BARBET remercie les personnes présentes et, le quorum (163 suffrages nécessaires) étant atteint avec 228 suffrages présents sur 488 suffrages possibles déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2015

VOTE :

- Y a-t-il une opposition à un vote à main levée ? – Aucune opposition
- Votes : Contre : 0; Abstentions : 0 ; Pour : 228

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 28/03/2015 est adopté à l'unanimité.

3- PRESENTATION DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT – SAISON 2014/2015

Intervenant : Jacques FONTAINE, Président de la F.F.Squash

L'OLYMPISME ET LE SQUASH A L'INTERNATIONAL

Quand le choix du Comité d'Organisation de Tokyo 2020 est tombé, une immense déception s'est abattue sur l'ensemble du squash mondial. Si les joueurs, quels soient leurs âges, ont été particulièrement déçus, les organisations régionales et nationales ont aussi vu s'effondrer bon nombre d'espoirs et de projets.

La première partie de la campagne olympique animée par un groupe de réflexion comprenant entre autre la France et la PSA /WSA a permis au squash de figurer sur la première « short list ». Mike LEE, un des lobbyistes de Londres 2012, n'a pas vu son contrat avec le squash renouvelé fin 2014 par le Président de la WSF.

Les raisons de ce refus restent d'autant plus incompréhensibles que US Squash avait proposé semble-t-il de couvrir ses honoraires selon certaines conditions liées à la composition du CD de la WSF.

Le CIO avait pour la première fois ouvert au pays organisateur de sélectionner des « événements » issus de différentes disciplines sportives. L'option de présentation à Tokyo, choisie solitairement par le Président de la WSF, s'est avérée être une présentation de type traditionnel proposant globalement deux tableaux hommes et femmes individuels bien loin de la notion d' « événement ». Finalement Tokyo a choisi dans le surf, l'escalade et le skate par exemple des « événements » qui ont alors été introduits dans le programme 2020. Pour mémoire M.Lee, dont je parlais tout à l'heure, une fois

PROVISOIRE

remercié par la WSF, a finalement piloté la présentation du surf à Tokyo, discipline qui pourtant ne figurait pas sur la « short list » initiale. .

Entrer dans la famille olympique est un aboutissement pour tout sport. D'ailleurs, même les plus puissants et les plus médiatisés des sports y participent ou se battent pour en faire partie.

Ne pas entrer dès 2015 dans le programme olympique de 2020 a privé le squash mondial de pouvoir dès maintenant bénéficier de nouvelles possibilités financières pour organiser avec des bases économiques renforcées des changements complets de dimension sportive et médiatique. La plus proche prochaine opportunité d'entrer dans le programme olympique se situe maintenant vers 2018/2019 pour les Jeux de 2024.

Sur le long terme, l'échec de la présentation du squash pour l'entrée dans l'olympisme ne doit pas cacher d'autres réalités. Ces réalités sportives nécessitent un diagnostic de notre fonctionnement international.

Quel peut-être en effet l'avenir d'un sport où les 4 épreuves reines, Championnats du Monde Individuels masculins et féminins et Championnats du Monde et d'Europe par équipes masculins et féminins sont gérées séparément par des entités différentes sans réelle vue d'ensemble commune ?

Que penser quand l'unique système de classement existant ne tient compte que des résultats acquis lors des compétions PSA/WSA alors que les résultats acquis entre les mêmes joueurs dans les compétitions par équipes ou individuelles internationales et régionales mais gérées par la WSF ne sont pas pris en compte?

Où sont le bon sens et le respect de l'intérêt général d'avoir un calendrier mondial géré uniquement par une seule entité ?

En 2015, 50% des titres mondiaux du squash n'ont pas été attribués, que ce soit pour des raisons de mauvaise gouvernance de la part de la WSF (Le Caire) ou pour des raisons de légèreté dans l'organisation financière de la PSA/WSA (Kuala Lumpur). En 2016 nous avons même failli avoir plusieurs titres mondiaux décernés dans les mêmes catégories au titre de l'année 2015 et de l'année 2016.

En gros comment hier expliquer et « légitimer » le squash auprès du CIO et aujourd'hui comment continuer d'essayer de le vendre si nos produits de base (les Championnats du Monde) ne sont pas réellement maitrisés et gérés globalement ?

Si personne n'ignore mes réticences quant au fonctionnement de la PSA par rapport aux Fédérations Nationales, pragmatiquement il est apparu que notre sport ne pouvait espérer une quelconque évolution constructive tant que les deux organisations mondiales, l'une démocratique et l'autre commerciale, ne seraient pas en mesure de fonctionner ensemble.

Devenir olympique passe exclusivement par l'organisation internationale démocratiquement élue, tout comme d'ailleurs l'octroi des financements publics.

L'existence d'un secteur commercial/professionnel n'est pas propre au squash.

La cohabitation de ces deux mondes peut être tout ou rien : un atout ou une garantie d'échec pour le présent et l'avenir.

PROVISOIRE

Avant même l'échec olympique, début août 2015, la France a donc déposé une « motion de synthèse ». Cette motion présentée lors de l'AG Mondiale qui s'est tenue à Nice en novembre 2015 proposait la création d'un groupe de travail composé par les Nations volontaires destiné à élaborer une réorganisation de la gouvernance et des statuts de la WSF. Cette réorganisation avait pour but ultime d'enfin organiser le rapprochement et le fonctionnement conjoint entre la PSA/WSA et la WSF.

L'échec olympique et divers autres problèmes ont donné à cette Assemblée Générale une tournure particulièrement tendue. Dix différentes motions avaient été déposées dont certaines demandaient la démission immédiate du Président indien Ramachandran.

En fin d'Assemblée Générale, la motion de la FF Squash apparut pour ce qu'elle était, une synthèse constructive et de bon sens, et fut la seule votée à l'unanimité moins 4 abstentions. Un Working Group fut donc immédiatement créé et a regroupé 16 Nations : l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Inde, le Vénézuéla, le Mexique, la Suède, la Hollande, la Nouvelle Zélande, l'Australie, l'Egypte, le Guatemala, Hong Kong, le Canada, les USA et la France.

Les travaux ont commencé dès le 5 novembre 2015 et des propositions de modifications statutaires suivant au plus près les directives de gouvernance du CIO ont été présentées le 7 mars 2016. Parallèlement le 21 février s'est déroulée à Amsterdam la première réunion de travail avec la PSA.

Une AG Extraordinaire est théoriquement prévue en juin en prévision de l'AG élective d'Octobre 2016. A cette date la gouvernance de la WSF devrait être reconstituée et l'ensemble des intervenants du squash en ordre de marche pour 2019.

Il faut enfin surtout bien comprendre que l'échec olympique a fait brutalement ressortir les contradictions énormes qui existent dans le squash mondial et qui affectent très directement le développement de chaque fédération nationale. Les enjeux sont immenses en termes d'évolution et de survie.

L'immense majorité des sports existants et olympiques aujourd'hui a su s'adapter aux techniques de communication modernes.

Le squash a trop tardivement bénéficié de ces techniques et en plus les a rendues payantes. Les images payantes ne participent que très faiblement à une large promotion du squash. En ne s'adressant qu'aux afficionados qui payent, ce système en devient contre-productif : il démontre indirectement que les grandes chaines ne sont pas intéressées par notre sport.

Le système payant n'est pas techniquement mauvais mais il ne peut pas, par définition, attirer des audiences importantes, élément de référence pour le CIO. C'est juste un fait et tant qu'il ne sera pas pris en compte pour ce qu'il est et ce qu'il apporte à toute candidature, toute campagne olympique aura toujours ce terrible boulet à trainer.

L'enjeu aujourd'hui est de savoir comment va s'orienter le squash en tant que sport. Vers une sorte d'activité commerciale nationale et internationales type Holiday on Ice ou vers un système permettant d'obtenir une véritable reconnaissance qui ne passe que par l'olympisme ? Les faits démontrent que la première étape est d'abord de créer les conditions techniques et humaines de cohabitation entre la WSF et la PSA/WSA.

PROVISOIRE

LES GRANDS EVENEMENTS EN FRANCE

Quatre ans après Nîmes, la France va recevoir à nouveau les Championnats du Monde Féminin par Equipes du28 novembre au 04 décembre 2016. Leur organisation géographique a connu un certain nombre de pérégrinations. Tout au long de l'année 2015 plusieurs options géographiques (Clermont-Mulhouse-Veigy- etc..) ont été étudiées et envisagées. Elles n'ont pas abouti malgré un très gros travail en amont mené par la FF Squash.

Finalement l'Ile-de-France a décidé d'accueillir l'épreuve. Après des heures consacrées à essayer de trouver des solutions avec le Stade Français et la Mairie de Paris, solution qui avaient aussi pour but de préserver et de pérenniser les installations squash du Stade Français, la décision s'est orientée vers une organisation sur trois sites. Les clubs historiques du squash en Ile de France, Saint Cloud et le Jeu de Paume, vont donc accueillir les épreuves qualificatives et Issy les Moulineaux les phases finales. Le choix d'Issy n'est pas anodin. Il s'inscrit dans un grand projet de la Ligue IdF d'une part de faire renaitre les Internationaux de France et d'autre part de réussir à y ouvrir un Centre Régional. Le choix de St Cloud s'inscrit dans la nécessité de situer l'épreuve aussi au sein de la Région Ile de France. Celui du Jeu de Paume dans sa dimension historique dans notre histoire. L'épreuve sera soutenue à hauteur de 90.000 euros par le CNDS. La Région IdF, la FF Squash, la Ligue IdF et la Ville d'Issy apporteront également leur soutien.

Marseille, a décidé d'intégrer le squash dans le programme international : « Marseille Capitale Européenne du Sport en 2017 ». Si la FF Squash avait apporté son soutien à la candidature de la Ville, il convient de préciser aussi que les engagements confirmés et la participation financière de la Ville ont joué un rôle déterminant dans le choix définitif. La Ligue PACA va forcément jouer un rôle clé dans l'organisation et le suivi de l'événement qui se déroulera mi-décembre 2017, d'autant que la mise sur pieds d'un Open International de la Méditerranée fait partie du projet post 2017.

LE FONCTIONNEMENT FEDERAL

S'agissant du fonctionnement des instances fédérales, permettez-moi tout d'abord de vous donner quelques chiffres.

Le fonctionnement de la Fédération en 2015 est, comme chaque année, organisé autour de ses réunions statutaires composées d'élus.

Personne n'ignore que la participation de tous les élus à ces diverses réunions n'a pas été à la hauteur des attentes. Ceci a d'ailleurs été relevé par le Bureau et le Comité Directeur. Je partage le principe fondamental selon lequel tout poste sollicité à l'occasion d'une élection doit être occupé, sauf force majeure, à l'occasion des réunions et Commissions qui organisent la gestion de la Fédération.

Parallèlement je dois aussi évaluer et prendre en compte la réalisation des missions confiées à chacun des élus. Même si ce n'est pas le cas pour tous, globalement et très pragmatiquement je relève que des missions importantes pour notre fonctionnement ont été finalement remplies, et bien remplies, y compris par certains absents. A ce stade je crois pouvoir considérer que globalement le fonctionnement de la Fédération a bénéficié de la participation indirecte et directe de la presque totalité de ses élus. La nouvelle base de données et Squash Net dont JD Barbet et F. Prince vous parlerons tout en est une illustration.

PROVISOIRE

Techniquement cependant j'aimerais rappeler deux points fondamentaux dans toute organisation sportive :

- ✓ les réunions prévues à l'agenda fédéral sont les seuls moments de prises de décisions qui engagent le fonctionnement fédéral et qui fixent ses règlements. Quelque part donc la non-participation ne peut pas constituer un mode gestion normal et l'absence aux réunions de l'agenda annuel de la Fédération peut difficilement être envisageable pour l'avenir, notamment dans le cadre de la réforme territoriale et de ses conséquences.
- ✓ la philosophie qui soutient toute vie associative est celle de la primauté de l'intérêt général. La nature humaine étant ce qu'elle est, il serait vain et contre-productif d'ignorer que parfois des intérêts particuliers peuvent être les moteurs d'un investissement dans le bénévolat sportif. Il parait cependant raisonnable de préciser que les intérêts particuliers ne peuvent à eux seuls suffire à légitimer un investissement dans le bénévolat sportif dès lors que l'intérêt général n'est pas prioritairement pris en compte.

J'adresse aussi un remerciement chaleureux à la ponctualité de celles et ceux qui ont honoré de leurs présences les 5 réunions du Comité Directeur, les 5 réunions de Bureau, les 4 réunions de la Commission d'Evaluation, les 3 réunions de la CSN et les 3 du Comité d'attribution tenues tout au long de l'année 2015, soit 20 réunions plus l'Assemblée générale Ordinaire. Ces remerciements s'adressent bien évidemment aussi aux cadres techniques du siège dont je tiens à souligner la compétence et le dévouement.

La participation active aux diverses autres institutions dont les décisions peuvent toucher le fonctionnement de notre fédération doit aussi être rappelée. Le squash français ne vit pas en vase clos mais dans un monde sportif national et international multipolaire. A ce titre j'ai participé et représenté la Fédération à l'équivalent de 12 jours de réunions à l'ESF (c'est-à-dire 3 week-ends + une AG), 5 Conseils d'Administration et une AG du CNOSF, 5 réunions du CNDS pour les épreuves internationales et aux diverses réunions au Ministère, Convention d'Objectif et cérémonies des vœux.

Au total j'ai consacré plus de 45 jours à des réunions impliquant directement notre sport auxquels il faut ajouter les 5 jours d'AG WSF. Parallèlement je me suis déplacé à chaque fois que je l'ai pu dans les différentes compétitions nationales jeunes ou seniors. Soyons clairs, ayant été volontaire pour le poste et ses charges, je ne me plains de rien, au contraire.

Sans vouloir établir un total annuel que je vous laisse le soin d'effectuer éventuellement, quelque part je veux simplement souligner maintenant combien le bénévolat et le volontariat sont prenants dès lors que l'on décide de les mener à bien. Je sais en effet que cette charge s'applique également localement aux Présidents de Ligue. Aujourd'hui, il semble clair que le bénévolat à l'ancienne, tel que je le pratique avec d'autres élus que je remercie aujourd'hui, arrive certainement à son maximum. Le 100% bénévolat s'essouffle dès lors qu'il ne dispose d'aucun relais administratif. Un des principaux enjeux de la réforme territoriale sera forcément de trouver localement les financements pour que chaque Ligue se dote d'Agents de Développement, sans lesquels la poursuite de notre développement deviendra très problématique. Les présentations faites à l'occasion de la réunion des Présidents de Ligue peuvent en attester.

NOTRE HAUT NIVEAU

2015 fut aussi incontestablement une grande année sportive avec des résultats exceptionnels : Champion d'Europe par Equipes pour la première fois, un deuxième titre de Champion du Monde

PROVISOIRE

individuel pour la France et le premier pour Grégory Gaultier, un premier British Open pour Camille Serme, et deux titres de Champions d'Europe Individuels.

Chez les jeunes la France a remporté la médaille de Bronze au Championnat d'Europe Junior par équipes et celle d'argent aux Championnats d'Europe -17.

Les jeunes français ont engrangé 8 victoires dans des Open Internationaux :

4 chez les Juniors garçons –

1 en -17 garçons

3 en -13 garçons et filles.

Bravo donc à Ninon Lemarchand (Nordic et Belgique Open), Victor Crouin (Belgique et Pioneer Open en – 17), Benjamin Aubert (France et Pioneer Open -19), Mateo Crémoux (Tchequie Open-13) et Enzo Coregliano (Italie Open-19).

Il convient donc de remercier et de féliciter certes les athlètes mais aussi leurs entraineurs et les pôles, et dans la mesure où le haut niveau s'analyse sur la durée et sur son organisation sportive, Bertrand Bonnefoy et Jacques Lagrange qui ont clairement apporté de manière différente mais complémentaire leur pierre à l'édifice.

Le Championnat de France Elite individuel 2016 s'est finalement déroulé au CREPS d'Aix. Une lettre explicative avait d'ailleurs été adressée début janvier aux joueurs pour leur décrire la situation sans provoquer une quelconque réaction.

Même si le CREPS dispose d'un court vitré, élément exigé de tout organisateur du Championnat Elite par les athlètes et les entraîneurs, à la suite en 2015 d'un titre mondial et d'un titre européen, il était légitime de penser que l'épreuve nationale de 2016 aurait pu mériter un écrin plus prestigieux qu'un CREPS. Il faut donc ici rappeler clairement que le choix du CREPS avait été dicté par l'urgence. Le Comité Départemental du Val de Marne et l'AS Créteil s'étant désistés très tardivement, il était techniquement impossible de trouver un club de remplacement.

Devant assurer, conformément à sa délégation, la délivrance du titre individuel National majeur, la FF Squash a du mobiliser sur ses réserves un budget non prévu de plus de 30.000 euros incluant les dotations, le dîner de clôture et l'ensemble des agencements sur le site. Elle a heureusement pu bénéficier du soutien humain et financier de la Ligue PACA, et de Squash Passion et de la bienveillance technique de la Direction du CREPS. Sans eux, la mission aurait été quasi impossible et je tiens à les en remercier aujourd'hui.

L'ensemble des Associations Sportives et des Clubs Affiliés participent au travers des licences au financement des résultats de la filière sportive. Quelque part, comme l'a souligné F. Prince lors du dernier CD, ils ont donc une parfaite légitimité à pouvoir demander à profiter localement d'un retour sur leurs efforts lors des compétitions qu'ils désirent organiser. Tout comme les athlètes ont toute légitimité, compte tenu de leurs résultats, de réclamer des épreuves organisées dans un cadre plus prestigieux qu'un CREPS qui est leur lieu d'entraînement habituel.

Personne n'ignore qu'organiser un Championnat de France Elite représente, selon le cahier des charges actuel, un budget non négligeable comportant entre autre un court vitré réclamé par les entraineurs et les athlètes avec un streaming et une hospitalité de bon niveau.

Si elles étaient privées de la présence de nos meilleurs athlètes pourtant formés par la Fédération avec le soutien financier du monde du squash et de l'Etat, nos compétitions nationales de référence

PROVISOIRE

risqueraient de perdre du sens et de l'intérêt et cesseraient de participer à la promotion du squash. A ce stade il convient donc aussi de prendre en compte les contraintes des athlètes et notamment leur programme d'entrainement afin d'éviter des impasses.

Aujourd'hui nos licenciés, nos Clubs, nos Associations Sportives et nos élus remarquent aussi qu'en Angleterre et en Allemagne les Championnats Nationaux entrent dans les programmes de Nick Matthews, James Wilstrop ou Simon Roessner et, naturellement, ils se demandent donc pourquoi notre Championnat Elite ne pourrait-il pas lui aussi entrer dans les programmes des joueurs français ?

Dans ce contexte il est nécessaire d'aborder directement une question clé très régulièrement évoquée par les candidats potentiels à la réception d'un Championnat Elite :

« Quelle garantie de qualité et de niveau du tableau peut-être donnée à l'organisateur d'un Championnat Elite dès lors qu'on lui demande un investissement conséquent avec notamment un court vitré ?»

Le troisième court vitré fédéral financé grâce aux trois compétitions internationales de 2012-2013 et 2014 est actuellement stocké à Valenciennes. Pour mémoire, ce court n'avait jamais été prévu pour être loué ou mis à disposition. Il était destiné à être monté au pôle Espoir du Mans. A la suite du changement de l'actionnariat et de la direction du Club du Mans, la Fédération a d'ailleurs dû procéder à la fermeture du Pôle. L'utilisation itinérante de ce court n'avait donc jamais été envisagée ni dans les accords passés avec le fabricant lors de l'achat ni dans les conditions d'exercice de la garantie fournisseur en cas de montages et démontages successifs.

Depuis plus d'un an nous avons tenté de faire diminuer ces coûts de montage et de démontage facturés par le partenaire d'ASB. Malgré l'absence totale de flexibilité de la société de montage partenaire d'ASB, le Bureau a décidé de valider dès la mi-mars 2016 le principe d'une démarche promotionnelle globale et originale.

Le court vitré fédéral pourra être maintenant proposé pour les épreuves nationales homologuées et se déroulant dans un Club Affilié au prix de 19.100 euros qui comprend le streaming et le scoring de l'épreuve (base 3 jours). Il peut varier en fonction de la situation technique et géographique du site.

Les Ligues organisatrices d'Opens homologués ou de tournois PSA/WSA entrant dans « le Squash Tour-FF Squash » pourront bénéficier de ce tarif où la Fédération ne facture aucune location. Les conditions générales seront définies tous les ans par le Bureau.

Ce tarif permet de constater que la Fédération ne facture aucun montant au titre de la location et qu'il est le plus compétitif et le plus complet du marché.

Cette décision s'applique donc entre autre au Championnat Elite 2017 et allège significativement les charges techniques afférentes à cette épreuve de référence. Il reste bien entendu la question du plateau évoquée tout à l'heure.

Dans ce contexte le Comité Directeur a donc chargé le DTN, M.Gallet, de l'élaboration d'une charte proposée aux joueurs qui devra tenter de permettre d'organiser du mieux possible notre Championnat Elite. Une première mouture est attendue fin juin au prochain Comité Directeur afin d'être introduite dans le cahier des charges.

PROVISOIRE

LES STRUCTURES DE PRATIQUE

Comme vous l'avez appris ces derniers mois ont malheureusement enregistré plusieurs modifications de direction et des disparitions parmi nos clubs affiliés.

Après Chaville où le départ de Bob Gracia met aujourd'hui en relief les conséquences d'un changement de politique et de management, et le dynamisme des années passées a fait place à des résultats peu convaincants pour une structure qui en son temps fut la première à dépasser les 1000 licences avec 4 courts. Ce qui n'a pas été le cas à St Cloud placé dans une situation identique.

D'autres gros clubs historiques ont connu de graves mésaventures. Le Set Aix est aujourd'hui fermé après un incendie et Squash Passion déploie tous les efforts possibles pour trouver un nouvel emplacement. Le Squash d'Antibes vient de fermer dans des conditions particulièrement rapides et surprenantes. Ce n'est pas moins de 17 courts que la région PACA vient de perdre.

Parallèlement et heureusement l'Aquitaine enregistre l'ouverture d'une nouvelle grosse structure avec Gradignan-Bordeaux Sud (pendant de Bordeaux Nord) avec 7 nouveaux courts.

Les Pays de la Loire de leur côté vont fêter l'ouverture d'un 7 courts à Sautron. Cette ouverture est à mettre en perspective avec l'Open International de Nantes qui a connu un très grand succès en septembre 2015 avec plus de 2800 spectateurs pendant 4 jours. La FF Squash a décidé de donner suite aux demandes de l'organisation pour l'édition de 2016, qui devrait d'ailleurs constituer l'Evénement Officiel d'ouverture de la saison 2016/2017. Il convient ici de féliciter toute l'équipe qui a su mettre sur pieds avec le soutien de la Ligue un tel événement autour d'un simple tournoi PSA Challenger à 5000 dollars.

Globalement si les licences compétition continuent de progresser (+2.5%) comme les licences jeunes (+4.1%), les Squash Pass enregistrent globalement un recul de l'ordre de 1500 unités, recul que les fermetures de certains gros Clubs risque d'accentuer. Il reste regrettable que l'intérêt du Squash Pass et des licences en général ne soit pas mieux perçu tant au niveau de leur contribution à l'équilibre financier de la Fédération, qu'à celui de la protection apportée à toutes les structures qui reçoivent des compétiteurs ou des loisirs et qu'à celui des athlètes qui en profitent. Le récent drame à Nancy est là pour mettre en lumière l'assistance et la protection que le Pass apporte.

A la demande générale, le principe des labels, créé il y a plusieurs années et attribués aux Clubs Affiliés a été réorganisé. **Trois labels viennent récompenser les meilleurs Clubs Jeunes :**

LABEL OR + DE 80 LICENCIES JEUNES :

LABEL ARGENT : 40 et + licenciés Jeunes :

LABEL BRONZE : + de 25 licences et moins de 40 licences :

Trois autres labels viendront aussi mettre à l'honneur les structures de pratique ayant le plus efficacement développé les moyens permettant la prise de licences.

- ✓ *Label du meilleur total de licences sur 4 ans.*
- ✓ *Label de la meilleure progression des licences sur 4 ans.*
- ✓ *Label du meilleur résultat licences pour la saison 2014/2015.*

L'attribution de ces labels s'est effectuée selon la catégorisation habituelle qui tient compte du nombre de courts : 1 COURT- 2 COURTS-3 COURTS-4 COURTS-5 COURTS-6 COURTS-7 COURTS ET PLUS.

Serge Viaud, au nom de la Commission d'Evaluation vous les présentera tout à l'heure.

PROVISOIRE

LA CONVENTION D'OBJECTIFS

La Convention d'Objectif s'est tenue le 22 décembre 2015 et globalement les objectifs de rattrapage financier fixés en commun avec Jacques Lagrange ont été atteints. A cette occasion M.Gallet, nouveau DTN, a pu se plonger dans les détails spécifiques propres à notre sport.

Le Bureau doit maintenant fixer un nouveau cap financier aux futures Conventions d'Objectifs.

LA REFORME TERRITORIALE

La réforme territoriale constitue le changement le plus important que notre Fédération va devoir organiser depuis sa création. Nous allons passer de 17 Ligues métropolitaines à 13.

Discuter du bien-fondé ou non de cette réforme est secondaire dans la mesure où entre autres, nos statuts prévoient que nous devons calquer notre découpage sur celui de l'administration.

Vous allez devoir vous prononcer sur 4 motions validées précédemment par le Bureau et le Comité Directeur. Ces motions ont tenu compte de nos spécificités sportives et des obligations définies par la loi.

Mais la réelle interrogation liée à cette réforme est ailleurs.

Quel est aujourd'hui l'état des lieux :

1) Le squash c'est aujourd'hui 354 associations, 215 Clubs affiliés, 818 courts homologués, +/- 30.000 licences, 649 tournois sont homologués chaque année. Nous disposons d'un réel tissu sportif.
2) notre fonctionnement est basé sur le bénévolat et nos Ligues, concentrées ou non, ne comptent en fait que 17 emplois. Et ces 17 emplois sont répartis sur 5 ligues dont 1 seule parmi les nouvelles.
3) Les différents intervenants (Ligue-Comités Départementaux-Associations Sportives) bénéficient d'un soutien global du CNDS de 312.475 euros. La répartition de ces recettes est très inégale. Elle va de zéro% à 12% et le nombre de Comités Départementaux est notoirement insuffisant.

En gros nous disposons donc d'actifs non négligeables et de faiblesses importantes. Parmi les actifs, figure le tissus sportif que je viens d'évoquer. Parmi les faiblesses figurent notre fonctionnement sans suffisamment d'agents de développement et une très faible collecte de recettes de l'Etat.

A la suite de tout le processus de réflexion, formel et informel qui a animé le Bureau et le Comité Directeur il est apparu que la réforme territoriale pouvait être considérée comme positive parce qu'elle nous obligeait à nous poser des questions de fonds touchant notre organisation et notre fonctionnement sportif et administratif.

La réforme territoriale en changeant l'enveloppe géographique dans laquelle se trouve la réalité de notre pratique fait apparaitre la nécessité de profiter de l'occasion pour tenter de remédier à nos diverses carences. Si on s'en tient aux chiffres, la réforme territoriale, en diminuant le nombre de régions donc de Ligues, met en lumière la réalité de notre pratique. Plus ou moins 5 Ligues nouvelles et anciennes vont maintenant représenter 62% de nos associations, 57% de nos Clubs, 55% de nos courts, 54% de nos licences, et 57% de nos tournois. C'était déjà le cas avant la réforme, mais ces chiffres étaient dilués sur un plus grand nombre de Ligues.

Il ne s'agit pas ici de polémiquer sur ces chiffres mais de se poser la question centrale : comment ces nouvelles entités, mais aussi les anciennes vont-elles faire pour tout simplement fonctionner.

Si le système démocratique demeure incontournable pour mettre sur pieds les nouveaux Comités Directeurs de Ligue, il faut considérer pragmatiquement que le système traditionnel du bénévolat,

PROVISOIRE

2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C - Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

organisé autour de volontaires en activité ou en retraite, ne va plus pouvoir répondre aux enjeux ni même à court terme assurer un fonctionnement rationnel. Les tâches à accomplir et la taille des régions sont là pour le rappeler.

Faire coïncider le tissu global du squash avec la mise en place d'une politique sportive reconstruite permettant avec des arguments, des chiffres et un projet sportif de se rapprocher des centres de décision des nouvelles régions et ainsi obtenir des financements et des emplois locaux a semblé constituer l'option la plus constructive. Ce véritable actif qu'est notre dimension sportive est l'occasion unique, peut-être la seule en fait, pour développer et mettre en place les emplois régionaux dont toutes nos Ligues ont besoin. Pour mémoire et pour illustrer l'urgence du problème 4 nouvelles Ligues qui vont représenter 30% des associations, 31% des Clubs, et 24% de nos licences sur des territoires très étendus, ne comptent aujourd'hui aucun agent d'accompagnement.

C'est dans cette perspective que nous avons demandé aux nouvelles Ligues d'harmoniser dès maintenant leur activité et calendrier sportifs. C'est d'ailleurs le contenu de la Motion 1 qui sera proposée aux suffrages tout à l'heure.

Guillaume Coste qui a très largement participé à la mise en place de la réforme continuera à vous apporter ses conseils et son expérience. Il a rejoint le Bureau et le Comité Directeur dans l'idée que l'organisation administrative des nouvelles ligues devait bénéficier d'un peu plus de temps, c'est-à-dire jusqu'à fin février 2017 au plus tard comme indiqué dans la motion 3. Bien entendu, le plus tôt serait le mieux.

Les autres motions qui organisent entre autre les élections vous seront présentés tout à l'heure.

L'autre volet de cette réforme territoriale est la réorganisation de nos relations internes. La Fédération fonctionne annuellement avec une Convention d'Objectif qu'elle prépare et discute avec l'Etat. La Fédération fonctionne aussi avec ses entités déconcentrées, c'est-à-dire les Ligues. La Commission d'Evaluation a quelque part ouvert la voie à une nouvelle approche en donnant plus de liberté de manœuvre et plus de responsabilités aux Ligues qui en avaient fait la demande pour l'organisation et la gestion des Conventions et des objectifs de moyen liés aux licences. A ce stade il se confirme que l'existence d'une véritable vie sportive régulière et dynamisée favorise cette prise de responsabilité.

Parallèlement l'analyse des chiffres lors de la réforme territoriale fait aussi ressortir notre grand déficit en termes de Comité Départementaux, qui comme vous le savez, sont des organes permettant aussi l'accès aux financements locaux. A ce stade G. Coste continuera de participer à leur création en collaboration avec les Ligues.

Afin de se rapprocher le plus rapidement possible d'une organisation globale maitrisée où il conviendra pour l'intérêt général que soit protégée notre délégation de service public, il a donc été demandé au DTN, M.Gallet, de rédiger des propositions type de conventionnement Fédération-Ligues. La tâche est certainement importante mais je suis certain qu'il bénéficiera de l'appui des cadres fédéraux du siège et des élus qui veulent participer à cette mission.

Il parait en effet délicat de laisser partir les nouvelles Ligues sans que soit inclus dans leurs projets le schéma de leurs rapports avec la Fédération. Et tout aussi incompréhensible que les Ligues non concernées par la réforme territoriale ne bénéficient pas de ce nouveau schéma dès la rentrée de septembre 2016. Quoi qu'il en soit le calendrier de la réforme territoriale est connu depuis plusieurs mois et il conviendra que cette convention Fédération-Ligues soit intégrée dès la nouvelle saison.

PROVISOIRE

Dans un contexte incertain, perdre un an et pour les nouvelles Ligues rater leur nouveau départ dans leur nouvelle enveloppe géographique avec leurs nouveaux élus serait particulièrement dommageable.

J'aimerais enfin saluer les Présidents de Ligue dans leur ensemble et adresser en plus mon cordial souvenir et les remerciements de la Fédération à ceux qui vont voir disparaître, sûrement avec une certain nostalgie, les entités régionales auxquelles ils se sont consacrés jusqu'à l'arrivée de la réforme.

Merci encore de votre participation, bonne chance à tous pour cette réforme territoriales si importante.

Quatre questions ou remarques posées en séance :

Question relative au Court vitré - Ligue Rhône-Alpes : Les 19.100 Euros, qu'incluent-ils ? : Montage, démontage (avec superviseur), streaming et Scoring.

Proposition : Désigner une personne compétente à la fédération, ou si besoin la former. Le Président fait remarquer que nous n'avons pas assez d'actions de montage et démontage chaque année pour justifier un emploi spécifique à ce secteur. Une solution, peut-être mutuelle entre plusieurs acteurs Fédéraux et les Ligues, pourrait cependant être étudiée.

Remarque formulée par le Représentant des Clubs de la Ligue Poitou-Charentes : Pour ce qui concerne les Agents de développement il est de plus en plus difficile d'aller chercher des moyens !

Le Secrétaire Général de la F.F.Squash répond qu'il s'agit d'une priorité de l'Etat (emploi) et que de nombreuses subventions sont fléchées sur l'emploi. Il faut profiter de la période car il n'est pas certain que cette priorité de l'Etat perdure en raison des échéances politiques à venir. Il faut aussi veiller à la qualité du recrutement qui pourra rapidement s'autofinancer.

Question du Président de la Ligue du Centre : Serait-il possible d'avoir des cadres Techniques en plus, 1 part « inter-région » par exemple.

Le directeur Technique National répond que la « Convention Cadre » actuelle qui fixe le nombre de postes alloués à la F.F.Squash nous attribue 7 cadres alors que nous en avons 10. La première étape consistera donc à valider ce chiffre de 10 avant d'aller plus loin.

Vote du rapport Moral du Président Jacques FONTAINE

- Y a-t-il une opposition à un vote à main levée ? – Aucune opposition
- Votes : Contre : 0; Abstentions : 0 ; Pour : 228

Le rapport moral du Président Jacques Fontaine est adopté à l'unanimité.

PROVISOIRE

4- PRESENTATION DU BILAN FINANCIER 2015

Intervenants : Monsieur Jean-Michel GRASSER, Trésorier de la F.F.SQUASH
Monsieur Jean-Luc GAILHAC, Commissaire aux Comptes

a) Rapport du trésorier relatif aux comptes de la F.F.SQUASH arrêtés au 31 décembre 2015

Le résultat comptable de l'exercice 2015 ressort en bénéfice à hauteur de 43 076 euros.

PRODUITS : Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 588 065 euros contre 1 604 778 euros au 31/12/2014.

- Le chiffre d'affaires s'élève à 1 029 182 euros contre 1 011 126 euros en 2014.
- Malgré une baisse du nombre de licences, mais suite à l'augmentation de leur tarif décidée en 2013, le chiffre d'affaire lié à la vente des licences est stable pour s'établir à 662 684 euros contre 659 049 euros en 2014.
- Les reprises sur provisions et amortissements sont en augmentation. Elles proviennent essentiellement de la reprise de provisions passées antérieurement.
- Le montant de la convention d'objectif s'établit à 372 471 euros contre 379 139 euros pour l'exercice précédent. A noter que ce montant représente 23,45 % des produits d'exploitation et est en diminution par rapport à 2014 de 6 668 euros.

Le montant des produits financiers s'élève à 2 405 euros.

Le montant des produits exceptionnels s 'élève à 4 468 euros.

CHARGES : Le total des charges d'exploitation s'élève à 1 453 350 euros en 2015, contre 1 492 002 euros en 2014. Cette diminution est principalement liée à une diminution des dotations aux amortissements et provisions.

Les charges financières s'élèvent à 250 euros.

Les charges exceptionnelles d'un montant de 98 262 euros sont principalement constituées par la rétrocession aux ligues pour un montant de 60 163 euros.

BILAN : Avec ce bénéfice, nos fonds propres sont reconstitués et s'élèvent à 112 451,23 euros. Cette somme représente cependant à peine un mois de fonctionnement de la fédération. Le tableau ci-dessous détaille les étapes de cette évolution :

		Résultat	Fonds propres
Bilan	2015	43 076,00 €	112 451,23 €
Bilan	2014	22 698,00 €	69 375,23 €
Bilan	2013	11 085,70 €	46 677,23 €
Bilan	2012	15 814,00 €	35 591,53 €
Bilan	2011	45 593,79 €	19 777,53 €
Bilan	2010	22 735,98 €	-25 816,26 €
Bilan	2009	65 859,92 €	-48 552,24 €
Bilan	2008	11 861,00 €	-114 412,16 €
Bilan	2007	25 512,60 €	-126 273,16 €
Bilan	2006	28 109,85 €	-151 785,76 €
Bilan	2005	6 442,81 €	-179 895,61 €
Bilan	2004	14 548,58 €	-186 338,42 €
Bilan	2003	22 582,00 €	-200 887,00 €

PROVISOIRE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 100 760 euros contre 77 781 euros en 2014.

Les produits constatés d'avance s 'élèvent à 449 504 euros contre 464 148 euros en 2014.

Nos provisions pour risques et charges s'élèvent à 234 000 euros et sont principalement constituées :

- d'une provision liée aux évolutions de la base de données licences et des liens avec SquashNet (43 000 €)
- D'une provision liée à l'organisation du championnat du Monde par équipes Féminin 2016 (100 000 euros).
- D'une provision liée à l'organisation du championnat du Monde par équipes Masculin 2017 (75000 euros).
- D'une provision liée à un contrôle URSSAF en cours pour un montant de 16 000 euros destinée à couvrir le risque de soumission aux charges sociales des versements d'indemnités forfaitaires aux cadres et accompagnants du PES.

Nos comptes ont été audités par notre commissaire aux comptes, qui présentera son rapport à l'Assemblée Générale.

Aucune question relative au rapport au trésorier.

***b) Rapport de Monsieur Jean Luc GAIHLAC**, Commissaire aux Comptes (CF annexe).*

Aucune question relative au rapport au Commissaire aux Comptes.

Aucune autre question concernant la clôture de l'exercice.

Vote : Approbation des comptes 2015 & quitus du trésorier

- Y a-t-il une opposition à un vote à main levée ? – Aucune opposition
- Votes : Contre : 0; Abstentions : 0 ; Pour : 228

Les Comptes 2015 sont adoptés à l'unanimité. Quitus est donné au Trésorier Fédéral.

5- DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANT APPELES A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Une motion de présentation a été envoyée à tous les membres de l'AG.

Modification en séance de la Motion1 : Ce n'est pas Monsieur Jean-Luc GAILHAC intuitu personae qui assumera cette fonction, il représentera le Cabinet « Arpèges ».

Vote de la motion 1 ainsi modifiée :

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Jean-Luc GAILHAC, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration avec cette et assemblée décide de le nommer le Cabinet ARPEGES, représenté par Monsieur Jean-Luc GAILHAC pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

PROVISOIRE

Vote du mandat du Commissaire aux comptes titulaire

- Quelqu'un est-il opposé à un vote à main levée ? : Aucune opposition
- Votes : Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

L'assemblée Générale désigne, à l'unanimité, Monsieur Jean-Luc GAILHAC, représentant le Cabinet Arpèges Comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Vote du mandat du Commissaire aux comptes suppléant

- Quelqu'un est-il opposé à un vote à main levée ? : Aucune opposition
- Votes : Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Eric GALLAND pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

6- PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2016

Intervenants : Jean Michel GRASSER, Trésorier de la F.F.SQUASH ;
Henri PREVOST, Directeur Technique National Adjoint de la F.F.SQUASH

Grandes masses :

Le budget prévisionnel 2016 est présenté à l'équilibre. Il est en diminution de ± 8% (environ 116 000€) par rapport au réalisé 2015. Cette évolution est principalement liée à deux baisses significatives :

- La masse salariale, et notamment :
  - à un changement du mode de versement des ICTS qui étaient auparavant versées par l'intermédiaire de de la CO et sont désormais payées directement par le ministère des sports aux cadres concernés (±45 000€),
  - à un départ non remplacé à ce jour au sein du personnel administratif du siège.
- La vie sportive puisque les lignes relatives aux « Manifestations internationales officielles » sont quasiment nulles puisque le championnat du Monde 2016 sera géré par un Comité d'organisation indépendant et que nous avons clos le compte de Valenciennes 2014.

Présentation par secteurs :

- Haut niveau en baisse : Principalement dû à la ligne relative au PES, la gestion des deux pôles Espoirs de Châtenay-Malabry et Aix-en-Provence ayant été reprise par leurs ligues de domiciliation
- Vie sportive en baisse car les événements en 2016 seront organisés par les Comités indépendants. A noter cependant la prise en compte du CF première série organisé à titre exceptionnel par la Fédération suite au désistement de Créteil.
- Développement en légère hausse en raison du développement d'une application de gestion de tournois internes à l'usage des Clubs affiliés.
- Adhésions et affiliations en hausse.
  - La hausse des charges est liée au contrat d'utilisation de l'application de gestion des structures et des licences (Base de données mise en service à la rentrée 2015/2016).

PROVISOIRE

- Administration générale en baisse
  - Baisse de la masse salariale (deux départs dont 1 non compensé).

Les autres secteurs sont stables sachant que pour la Vie fédérale nous avons anticipé la tenue des deux AG (Ordinaire et élective) en 2016.

Nous restons, le trésorier fédéral et moi-même à votre disposition pour toute question complémentaire.

Vote relatif à l'adoption du budget prévisionnel 2016

- Y a-t-il une opposition à un vote à main levée ? – Aucune opposition
- Votes : Contre : 0; Abstentions : 0 ; Pour : 228

Le budget prévisionnel 2016 est adopté à l'unanimité.

7- PRESENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Intervenant : Bertrand GALLET, Directeur Technique National de la F.F.SQUASH

1. Résultats internationaux 2015 : une année exceptionnelle

Senior Femme (Entraîneur national : Philippe SIGNORET)

Palmarès 2015

- **Camille SERME VICTOIRE AU BRISTISH OPEN**
- **Camille SERME CHAMPIONNE D'EUROPE (4ème Titre)**
- L'Équipe de France Vice-Championne d'Europe (Camille SERME, Coline AUMARD, Laura POMPORTES, Cyrielle PELTIER, Philippe SIGNORET (Ent.), Yohann FAUTHOUX (Kiné.)
- **Coline AUMARD Médaillée de Bronze au Championnat d'Europe**

Chiffres clés 2015

- 4 victoires en open internationaux
- 1 française dans le top 5 mondial
- **6 françaises dans le top 100 mondial**

Senior Homme (Entraîneur national : Renan LAVIGNE)

Palmarès 2015

- **Grégory GAULTIER CHAMPION DU MONDE**
- **L'ÉQUIPE DE FRANCE CHAMPIONNE D'EUROPE EN TITRE POUR LA PREMIÈRE FOIS DE SON HISTOIRE** (Grégory GAULTIER, MATHIEU CASTAGNET, Grégoire MARCHE, Lucas SERME, Geoffrey DEMONT, Baptiste MASOTTI, Renan LAVIGNE (Ent.) et Florent EHRSTEIN (Kiné)).
- **Grégory GAULTIER CHAMPION D'EUROPE (9ème titre)**

Chiffres clés 2015

- 4 victoires en open internationaux
- **2 français dans le top 10 mondial**
- 4 français dans le top 50 mondial

PROVISOIRE

Jeunes (Entraîneurs Nationaux : Fréderic LECOMTE et Yann MENEGAUX)

Palmarès 2015

- **Médaille de bronze au Championnat d'Europe Junior 2015 par équipes à Prague**
  - Laura GAMBLIN, Julie ROSSIGNOL, Enzo CORIGLIANO, Benjamin AUBERT, Victor CROUIN, Fréderic LECOMTE (Ent.), Yann MENEGAUX (Ent.).
- **Médaille d'argent Championnats d'Europe -17 ans à Lisbonne**. Fanny SEGERS, Lauriane MAINGOT, Victor CROUIN, Rohan MANDIL, Alexandre DUBARRY, Frédéric LECOMTE (Ent.), Yann MENEGAUX (Ent.).
- **6ème** place aux Championnats d'Europe -15ans (Lisbonne)

Chiffres clés 2015

- 8 victoires en open internationaux dont :
- 5 chez les juniors garçons (3 joueurs différents)
- 1 en U17 (1 garçon)
- 3 en U13 (2 en filles et 1 en garçon)

Bilan :

Si les résultats chez les plus jeunes ne sont pas entièrement satisfaisants, ces nombreuses victoires en senior mettent en exergue le travail de fond réalisé par la Fédération, les Ligues, les Clubs, les Associations et les cadres d'Etat.

Au regard du contexte économique difficile et en cette fin d'olympiade qui verra notamment la remise en question de l'ensemble des dispositifs relatifs au haut niveau (notamment la reconnaissance de haut niveau des disciplines), Il est indispensable que ces excellents résultats sportifs perdurent vis-à-vis du Ministère en charge des sports.

2. Relations et dossiers / Ministère des sports 2015 :

Convention d'objectifs en hausse alors que la tendance générale est à la baisse. La bonne gestion financière de la Fédération, la qualité des résultats sportifs et le travail mené par Jacques LAGRANGE pendant 6 ans ont permis une augmentation significative du soutien du Ministère tant sur le plan financier qu'en termes de ressources humaines.

Il est à noter que les indemnités de sujétions des cadres qui transitaient par la convention d'objectif seront désormais directement versées aux cadres d'Etat ce qui explique les différences de montants.

Ressources humaines : Maintien à ce jour de l'effectif de 10 cadres d'Etat placés auprès de la Fédération (Recensement à 7 pour le Ministère chargé des sports selon la convention cadre signée en 2009). Cette convention devra être renégociée pour la prochaine olympiade et revêt un caractère fondamental.
Volonté très marquée du Ministère de soutenir le développement de la pratique sportive en direction des publics dits éloignés (Plan « citoyens du sport », plan de féminisation).

3. Dossier PES Squash. Haut-Niveau / perspectives

PES Niveau 1 et 2

- 2 pôles France (Créteil et Aix en Provence)
- 3 pôles Espoir (Aix en Provence, Chatenay-Malabry et Guyane)

PES niveau 3 et 4 :

- En 2015, 5 stages par zone de regroupement ont été mis en place au lieu de 6 pour les années précédentes. Ce 6ème stage a été remplacé par un regroupement national des meilleurs jeunes -13 et -15 ans issus des regroupements de zones.
- Encadrement : 21 entraîneurs d'un niveau BE1/DE/BF3 (en moyenne 3 à 4 entraîneurs par zone).

PROVISOIRE

- En 2015, 85 jeunes répartis sur tout le territoire ont été détectés et sélectionnés pour participer aux regroupements inter-régionaux, ce qui fait une moyenne de 14 jeunes par zone.
- Concernant le niveau 4, les Ligues et comités départementaux commencent à prendre en compte cette dimension dans leur projet de développement.

Perspectives

La fin d'une olympiade est toujours le moment propice pour faire les bilans :

- Evolution pour la Prochaine Olympiade (Passage du Parcours d'Excellence sportive (PES) en Projet de Performance Fédérale (PPF).
- Etude non finalisée de l'ouverture pour la rentrée 2017 de structures d'entraînement permanentes ou de pôles Espoir (lien avec la réforme territoriale).
- Projet de conventionnement avec les athlètes qui devrait prendre effet à compter de septembre 2016.
- Renforcement de l'encadrement technique dans les structures d'entraînement existantes (Pôle France & Espoirs)

Pour l'année 2016, il n'y aura pas de changement notable en termes d'organisation (nombre de pôles) toutefois au regard de l'ensemble des éléments évoqués (PES > PPF, réforme territoriale), des ajustements et évolutions seront étudiés pour la rentrée 2017.

4. Formation

Dossier suivi par Maryse DEGARDIN (DTN Adjointe) et Nicolas SAJAT (CTN)

163 Diplômes délivrés en 2015

Arbitre 1ER Degré	76
Arbitre 2ème Degré	1
Juge-Arbitre 1ER Degré	14
Juge-Arbitre 2ème Degré	7
Brevet Fédéral 1er Degré	26
Brevet Fédéral 2ème Degré	14
Brevet Fédéral 3ème Degré	1
CQP Moniteur de Squash	24

Total des Diplômes délivrés au 31décembre 2015 (2188)

Arbitre 1ER Degré	740
Arbitre 2ème Degré	207
Juge-Arbitre 1ER Degré	406
Juge-Arbitre 2ème Degré	118
Brevet Fédéral 1er Degré	371
Brevet Fédéral 2ème Degré	136
Brevet Fédéral 3ème Degré	1
CQP Moniteur de Squash	69
BEES 1er Degré	102
BEES 2ème Degré	38

Perspectives :

Après la fin des Brevets d'Etat, le CQP moniteur de Squash a été créé en 2012, s'il répond à la majorité des besoins pour les associations et les clubs, il convient de réfléchir à une formation plus orientée sur les compétences d'entraîneur.
Un CQP entraîneur de Squash est donc à l'étude et pourrait voir le jour en septembre 2017.

5. Développement

a / Base de données

Dossier suivi par Henri PREVOST (DTN Adjoint).

- Mise en place depuis septembre 2015 la nouvelle base de données fédérale est un outil en direction des Ligues, des Comités Départementaux, des Associations et des Clubs qui permet un suivi précis des licenciés et des structures. De nouvelles améliorations et évolutions ont été et vont être apportées.

PROVISOIRE

b/ Structuration Territoriale

Dossier suivi par Guillaume COSTE (CTN)

Actions réalisées

- Professionnalisation : 17 postes (Agents de développement, éducateurs sportifs et services civiques) dont 12 créés en 2015

Ligues	Agent Développement	Éducateur sportifs	Service civique	Créations en 2015	Total
Centre	1	0	4	**4**	**5**
IdF	1	1	0	**2**	**2**
La Réunion	1	4	3	**6**	**8**
PACA	1	0	0	**0**	**1**
RA	1	0	0	**0**	**1**
Total	**5**	**5**	**7**	**12**	**17**

- Comités départementaux : 8 créations en 2015 (Alsace, Aquitaine, PACA et 5 en Ile de France) sur un total de 33 CD référencés
- CNDS
  La FF SQUASH est une des très rares fédérations à avoir connu une évolution positive du montant CNDS en 2015 ce qui démontre tous les efforts accomplis en termes de structuration territoriale.

Perspectives :

- Projet de conventionnement Ligue/Fédération :

Objectif de mise en application pour le premier semestre 2017. Ce conventionnement a pour objectif, à l'instar de nombreuses fédérations sportives de structurer la pratique sur l'ensemble des ligues avec une prise en compte des particularités de chacune d'entre elles. Un axe prioritaire sera clairement identifié : la professionnalisation.

Mise en place de la commission nationale mixte UNSS/F.F.SQUASH avec la création d'un championnat de France UNSS pour 2017.

c/ Equipement

Dossier Suivi par Philippe BOSSON

Actions réalisées

- Participation au salon des Maires– 30 contacts collectivités
- Création de 2 programmes d'équipements types (équipement de proximité – 4 courts, équipement régional - 8 courts).
- Mise en place d'un réseau de référents « équipement » au sein des ligues.
- 83 porteurs de projets rencontrés

Perspectives :

L'objectif de la démarche est de disposer d'un nombre plus important d'équipements de squash labellisés en France. Le développement de matériels spécifiques à la découverte du squash (mur toile, court gonflable, court récréatif extérieur) doit permettre d'outiller les Ligues, les comités

PROVISOIRE

départementaux et les clubs afin de faire reconnaître le squash au sein de nos territoires et de déboucher sur la création de nouveaux équipements ciblés.

6. Médical

Plus de 95 % des athlètes listés répondent aux attentes du Ministère pour ce qui relève de la Surveillance Médicale Réglementaire(SMR). Les 5% manquants sont dus aux athlètes qui ont décidé d'arrêter leurs carrières sportives en cours de saison.

8- INFORMATION RELATIVE A L'EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCES ENTRE LES SAISONS 2013/2014 ET 2014/2015.

Intervenant : Serge VIAUD, Vice-Président de la F.F.SQUASH et Président de la Commission d'Evaluation

Labels aux clubs méritants : Ce travail a pour objet de remarquer le travail réalisé dans les ligues et les structures affiliées. Ils sont basés sur le nombre de courts et les résultats obtenus en matière de nombre de licences souscrites. Le palmarès est le suivant :

Catégorie Clubs 1 court:

Meilleur total : 2 labels attribués : supérieur à 300 sur 4 ans

- ✓ Saint-Chamond (Rhône Alpes) : 340 licences
- ✓ Yvon Mau (Aquitaine) : 322 licences

Meilleure progression :

- ✓ Lamorlaye (Nord Picardie) : 48 licences en 2012/2013, 63 licences 2014/2015

Meilleur total 2015 :

- ✓ Chateaubriand (Pays de Loire) : 80 licences

Catégorie Clubs 2 courts :

Meilleur total: 3 labels attribués : supérieur à 400 sur 4 ans

- ✓ TOAC (Midi Pyrénées) : 496 licences
- ✓ TSB Jarville (Lorraine) : 456 licences
- ✓ AUVILLAR (Midi Pyrénées): 449 licences

Meilleure progression :

- ✓ Rochefort (Poitou Charente) : 40 licences en 2011/2012, 129 licences en 2014/2015

Meilleur total 2015 :

- ✓ TOAC (Midi Pyrénées) : 133 licences

Catégorie Clubs 3 courts :

Meilleur total: 3 labels attribués : supérieur à 700 sur 4 ans

- ✓ Balagne (Corse) : 1030 licences
- ✓ Plessis Trévise (Ile de France) : 820 licences
- ✓ Dumbéa (Nouvelle Calédonie) : 760 licences
- ✓ Sodex Ste Clotilde (La Réunion) : 744 licences

Meilleure progression : 1 label attribué

- ✓ L'orange Bleue (Pays de Loire) : 31 licences en 2011/2012, 137 licences en 2014/2015

Meilleur total 2015 : 1 label attribué

- ✓ Plessis Trévise (Ile de France) : 193 licences

PROVISOIRE

Catégorie Clubs 4 courts :

Meilleur total: 4 labels attribués : supérieur à 1000 sur 4 ans

- ✓ Val de Reuil 1(Normandie) : 1355 licences
- ✓ Monte Carlo (Paca) : 1185 licences
- ✓ Anzin st Aubin (Nord Picardie) : 1146 licences
- ✓ Jeu de Paume (Ile de France) : 1121 licences

Meilleure progression :

- ✓ Squash Av' New la Vallette (PACA) : 118 licences en 2011/2012, 282 licences en 2014/2015

Meilleur total 2015 :

- ✓ Anzin st Aubin (Nord Picardie) : 293 licences

Catégorie Clubs 5 courts :

Meilleur total : 3 labels attribués : supérieur à 1200 sur 4 ans

- ✓ La Roche/Yon (Pays de Loire) : 1797 licences
- ✓ Squash du Rêve Nancy (Lorraine) : 1388 licences
- ✓ Planet Squash (PACA) : 1251 licences

Meilleure progression :

- ✓ ASCTR St Pierre (La Réunion) : 174 licences en 2011/2012, 302 licences en 2014/2015

Meilleur total :

- ✓ La Roche/Yon (Pays de Loire) : 431 licences

Catégorie Clubs 6 courts :

Meilleur total : 3 labels attribués : supérieur à 1300 sur 4 ans

- ✓ St Cloud (Ile de France) : 2573 licences
- ✓ Olympique de Nouméa (Nouvelle Calédonie) : 1478 licences
- ✓ Blagnac (Midi Pyrénées) : 1348 licences

Meilleure progression :

- ✓ Cuers (PACA) : 108 licences en 2011/2012, 270 licences en 2014/2015

Meilleur total 2015 :

- ✓ St Cloud (Ile de France) : 612 licences

Catégorie Clubs de 7 courts et plus :

Meilleur total : 4 labels attribués : supérieur à 1900 sur 4 ans

- ✓ Chartres (Centre) : 4457 licences (8)
- ✓ Vincennes (Ile de France) : 2399 licences (7)
- ✓ Sannois (Ile de France) : 1997 licences (7)
- ✓ Set Marseille (Paca) : 1915 licences (7)

Meilleure progression :

- ✓ Evaé (Alsace) : 30 licences en 2011/2012, 299 licences en 2014/2015

Meilleur total 2015 :

- ✓ Chartres (Centre) : 1080 licences

CATEGORIE JEUNES ; SAISON 2014/2015

Catégorie « Labels Bronze » : plus 25 et moins de 40 licences :

- ✓ Squash Club des Escures (Auvergne-Limousin) : 28 licences
- ✓ Squash Lugdunum (Rhône-Alpes) : 28 licences

PROVISOIRE

- ✓ Tennis squash de Valenciennes (Nord Picardie) : 30 licences
- ✓ Espace squash 3000 (Alsace) : 31 licences
- ✓ Squash badminton du Rêve (Lorraine) : 31 licences
- ✓ Squash Center Vincennes (Ile de France) : 34 licences
- ✓ Squash des Costières (Languedoc-Roussillon) : 34 licences
- ✓ H Park (Auvergne-Limousin) : 35 licences
- ✓ Squash Bois de Chaville (Ile de France) : 35 licences
- ✓ TSB Jarville (Lorraine) : 35 licences
- ✓ Sportour Squash des Arènes (Languedoc-Roussillon) : 35 licences
- ✓ Squash Coutançais (Normandie) : 36 licences
- ✓ Tennis Unis Bondues (Nord Picardie) : 38 licences
- ✓ Société Sportive du Jeu de Paume et de Rackets (Ile de France) : 39 licences

Catégorie « Labels Argent » : plus 40 et moins 80 licences :

- ✓ Squash Fitness Paradis (La Réunion) : 40 licences
- ✓ Squash 95 (Ile de France) : 40 licences
- ✓ Créteil (Ile de France) : 41 licences
- ✓ Squash Yonnais (Pays de Loire) : 42 licences
- ✓ Le No Let (Aquitaine) : 45 licences
- ✓ Club Ty Squash (Bretagne) : 45 licences
- ✓ Tennis et Squash Club de Kourou (Guyane) : 46 licences
- ✓ Bad'N Squash (PACA) : 48 licences
- ✓ Squash Club la Rochelle (Poitou-Charentes) : 53 licences
- ✓ Set Squash Marseille (PACA) : 55 licences
- ✓ Set Squash Aix (PACA) : 59 licences
- ✓ Squash Loisirs Balagne (Corse) : 61 licences
- ✓ Dumbéa Squash Club (Nouvelle Calédonie) : 69 licences

Catégorie : Labels OR : plus de 80 licences :

- ✓ Squash des Cèdres (Pays de Loire) : 82 licences
- ✓ ASCTR (La Réunion) : 111 licences
- ✓ Espace Squash Royannais (Poitou-Charentes) : 121 licences
- ✓ Section Tennis et Squash de l'Olympique Nouméa (Nouvelle-Calédonie) : 135 licences
- ✓ Association Squash et Bad Chartres (Centre) : 155 licences

NOMBRE DE LICENCES SOUSCRITES – SAISON 2014/2015

Intervenant : Jean-Denis BARBET, Secrétaire Général de la F.F.SQUASH

Statistiques licences – Saison 2014/2015 (tableau joint)

TOTAL	Evolution Générale	Fédérale	Jeune	Squash Pass
29 853	-1,5%	3,2%	2,0%	-4,0%

Nombre de Ligues en augmentation :	9	14	10	10
Nombre de Ligues en diminution :	11	6	9	11

PROVISOIRE

INFORMATION RELATIVE A L'EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCES SOUSCRITES AU 15/02/2016

Le Secrétaire Général indique qu'au 29 février 2016, la situation au regard de la prise de licences à la même date de la saison dernière était très contrastée selon le type de Licence. En effet, il a été constaté :

- Une forte hausse des licences compétition (+5% pour les licences « Fédérale» et 16% pour les licences « Jeune », ce qui à cette date nous permettait d'afficher, pour chacune de ces licences, un résultat positif ET supérieur au total 2014/2015 de ces licences.
- Une baisse significative des licences Pass (- 1650).

Questions concernant l'évolution des licences.

- Que faire pour les clubs qui ouvrent : obligation d'une association. Est-il possible d'avoir une forme d'habilitation qui permettrait aux clubs nouveaux de souscrire des licences.
- Idée : réduire la durée de validité du Pass pour l'adapter à la durée d'activité. Impossible, car dans ce type de modalité de gestion le PASS deviendrait un titre temporaire.

Ce dossier mérite une étude très complète. Nouveaux types de titre (licence première année).
JDB : La licence (adhésion à l'association) doit être présentée comme un avantage, et pas comme une charge pour la personne.

9- ADOPTION DU REGLEMENT PARTICULIER DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Une note accompagnant le projet de texte a été envoyée à tous les membres de l'AG. Elle présente :

- Les motifs de ces modifications (nouveau Décret)
- Les sanctions si ce règlement n'est pas adopté

A noter aussi que ce texte présente des mesures transitoires qui permettent à la fédération de ne pas modifier les deux commissions concernées avant la prochaine mandature.

Aucune question posée en séance

Vote relatif à l'adoption du Règlement particulier relatif à la lutte contre le dopage 2016

- Y a-t-il une opposition à un vote à main levée ? – Aucune opposition
- Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

Le Règlement particulier relatif à la lutte contre le dopage est adopté à l'unanimité.

10- ADOPTION DU REGLEMENT MEDICAL

Les modifications concernent les surclassements. Elles ont pour objet :

- D'éclaircir les modalités de surclassement des catégories les plus jeunes (jusqu'à « Moins de 11 ans ») pour lesquelles aucun surclassement n'est requis.
- D'étendre le triple surclassement (jusqu'ici réservé aux sportifs en liste) à tous les jeunes à partir de la catégorie « Moins de 13 ans » incluse.

Deux documents ont été envoyés :

- Le premier (10-00-Modifications du règlement médical) reprend sous forme de tableau (ancien et nouveau texte)
- Le second (10-01-Proposition de règlement médical) une proposition mise en forme du nouveau règlement.

PROVISOIRE

Nous précisons que nous souhaitons que ce vote porte aussi sur une application immédiate de cette réglementation.
Nous remercions aussi Monsieur Christophe Lacoste (Ligue MP) qui nous a signalé une coquille dans la première ligne du point « b » de l'article 6. Il manquait le mot « licence » qui a été ajouté.

Remarque apportée en séance : Veiller à ce que l'information relative à ces décisions parvienne aux ligues concernées pour diffusion auprès des Juges-Arbitres.

Réponse : La confirmation de triple surclassement sera envoyée au demandeur et au président de la ligue concernée.

Vote relatif à l'adoption du Règlement Médical et à sa mise en application immédiate

- Y a-t-il une opposition à un vote à main levée ? – Aucune opposition
- Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

Le Règlement Médical 2016 est adopté à l'unanimité.

11- ADOPTION DU PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE GROUPE DE LA F.F.SQUASH

Un document de présentation générale du contexte a été envoyé à tous les membres convoqués.

Aucune question posée en séance

Vote relatif à la résiliation du Contrat actuel au 31 mai 2016, avec date d'effet au 31/08/2016

- Y a-t-il une opposition à un vote à main levée ? – Aucune opposition
- Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de la résiliation du Contrat actuel au 31 mai 2016, avec date d'effet au 31/08/2016.

Vote relatif au choix du groupe AIAC, courtier en assurance, pour nous accompagner dans la conception et le suivi de cet appel d'offre.

- Y a-t-il une opposition à un vote à main levée ? – Aucune opposition
- Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, choix du groupe AIAC, courtier en assurance, pour nous accompagner dans la conception et le suivi de cet appel d'offre.

Le Comité directeur assurera le suivi de ce dossier avec la plus grande attention.

12- ADOPTION DES MOTIONS RELATIVES AUX PROCESSUS DESTINES A METTRE EN PLACE LA REFORME TERRITORIALE

Une note détaillée a été envoyée à tous les membres convoqués. Elle reprend de la manière la plus simple possible l'ensemble des travaux menés depuis un an par le comité directeur sur cet important sujet.

PROVISOIRE

Questions posées en séance

Pourquoi la Fédération conserve t'elle les finances : Elle doit être en capacité de répondre à toute demande d'un licencié de l'ancienne structure relative à ce sujet, les anciennes Ligues n'ayant plus d'existence légale.

Y aura-t-il une adaptation du règlement sportif ? Oui, le travail est en cours. Les préfigurateurs seront d'ailleurs invités à la réunion de la CSN qui abordera ce sujet.

Vote relatif au processus destiné à mettre en place la réforme territoriale

a) Proposition d'un vote groupé :

Quelqu'un est-il opposé à un vote groupé de ces quatre motions ?

- Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

Vote groupé des 4 motions.

Motion 1 : L'assemblée Générale demande aux Ligues concernées par la réforme d'engager la préparation de leur calendrier sportif 2016/2017 selon le nouveau découpage territorial.

Motion 2 : L'Assemblée Générale élective de la F.F.Squash du 10 décembre 2016 se déroulera sur la base du découpage des anciennes Ligues en fonction des chiffres(1) arrêtés à la fin de la saison sportive c'est à dire au 31 aout 2016.

Motion 3 : Pour accompagner cette évolution jusqu'à son terme, notamment la mise en œuvre du calendrier sportif et la création des nouvelles Ligues, les mandats des membres des instances des Ligues actuelles concernées par la réforme territoriale seront prorogés jusqu'aux élections des organes dirigeants des nouvelles Ligues donc, au plus tard, jusqu'au 28/02/2017(2).

Motion 4 : Les Ligues concernées par la réforme territoriale convoqueront une Assemblée Générale dissolutive immédiatement après l'Assemblée Générale Elective de la Fédération du 10 décembre 2016. Cette AG de dissolution actera aussi la transmission et la mise sous garantie des actifs de la Ligue à la fédération.
L'ensemble des documents et pièces comptables de la Ligue, depuis sa création, seront transmis à la fédération pour archivage.

Remarque relative aux motions 2 et 3 : *Le calendrier mis en place respecte la représentativité de tous les acteurs de notre sport: les licences et les clubs affiliés.*
Les élections fédérales de décembre, celles des ligues recomposées et celles des Ligues maintenues se feront toutes selon les chiffres(1) arrêtés en fin de saison, c'est à dire au 31/08/2016.

Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les quatre motions relatives aux processus destinés à mettre en place la réforme territoriale.

Le Comité directeur assurera le suivi de ce dossier avec la plus grande attention.

PROVISOIRE

13- DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR EN REMPLACEMENT DE ROBERT GRACIA (CLUB IDF) ET EMMANUEL RICHARD COLLEGE GENERAL IDF),

Remarque préalable du Secrétaire Général : Les deux sièges vacants étaient occupés par les joueurs issus de la région Ile-de-France Champagne-Ardenne. Pour des raisons de maintien des équilibres issus de l'Assemblée Générale élective de 2012, le Comité Directeur a coopté des personnes issues de la même Ligue.
Il précise aussi que, conformément à nos textes, le vote de personne doit se faire à Bulletin secret.

Désignation de :

- Collège des clubs, Monsieur Jean-Luc DE ZEUW (IdF)
  Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

- Collège général Monsieur Roland BASSIBEY(IdF).
  Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les nominations de Messieurs Jean-Luc DE ZEUW (IdF- Collège des clubs) et Roland BASSIBEY (IdF - Collège général) en qualité de membres du Comité Directeur de la Fédération.

14- TARIFS LICENCES ET AFFILIATIONS DE LA SAISON 2016/2017

Lors de sa réunion du 26 février 2016, le comité directeur a pris la décision de ne pas proposer d'augmentation du prix des licences à l'assemblée Générale.
Pour mémoire, les tarifs actuels sont les suivants :

	(du 01/09 au 31/12)	Tarif préférentiel
FEDERALE	48	-4
JEUNE	22	-3
CORPORATIVE	33	-2
SCOLAIRE	7	0
SQUASH PASS	18	-2

Aucun commentaire ni question posé par les délégués.

L'Assemblée Générale valide le maintien du tarif des licences, pour la saison 2016/2017.

15- EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR – PRATIQUE CORPORATIVE

Les évolutions proposées par le Comité directeur sont liées à facteurs :

- La stagnation des licences corporatives qui depuis plusieurs années représentent à peine 1 à 1,5% de nos licences
- Le fait que de nombreuses associations corporatives ont entre 0 et 3 licenciés et servent presque uniquement de support à un « rattachement corporatif » et n'ont que très peu de vie associative
- Une gestion très spécifique qui pose un certain nombre de problèmes de fonctionnement de la base de données.

Une note de présentation succincte a été envoyée à tous les membres convoqués. Elle indique principalement les actions connexes qui devront être mise en œuvre si les deux motions sont adoptées. Par ailleurs, ce point a aussi été évoqué lors de la dernière réunion des Présidents de Ligues.

PROVISOIRE

Aucune question des délégués présents

Vote relatif aux évolutions du Règlement Intérieur de la Fédération relatif à la pratique Corporative.

a) Proposition d'un vote groupé :

Quelqu'un est-il opposé à un vote groupé de :
1 : La suppression de la Licence Corporative
2 : la validation du Nouveau règlement Intérieur de la F.F.Squash consécutif à cette suppression.

- Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 228

Vote groupé des 2 volets de cette évolution.

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité :
- **la suppression de la Licence corporative,**
- **les évolutions du règlement intérieur de la fédération consécutives à cette suppression.**

16- QUESTIONS DIVERSES

4 questions reçues. Elles ont été posées par la Ligue Rhône-Alpes

Question 1 :
Le changement de balles officielle est pour le côté sportif une bonne chose par contre financièrement pour les ligues c'en est une autre car les balles Prince pour tous les championnats officiels ont été achetées et stockées en début de saison le changement a donc un coût non négligeable. Qu'est qu'on entend par rencontres officielles ? On ne trouve nulle part la définition de rencontres officielles typiquement le championnat de régionale 1 est-il une rencontre officielle?

Réponse : Changer de fournisseur ne s'effectue pas aisément, et s'effectue dans la discrétion. Nous nous sommes vus reprocher d'avoir engagé ce dossier « sans concertation », mais il était difficile de gérer cette affaire avec 200 clubs et 22 Ligues et ainsi dévoiler des chiffres que le partenaire veut confidentiels. A noter aussi que nouveau partenariat nous permet de revenir aux dotations gratuites aux Ligues.
Les balles Prince restent de bonnes balles vendables et utilisables lors des autres sans problème.

La définition de compétition officielle est liée à la délégation de pouvoir de la Fédération donc à la capacité de la Fédération et de ses organes déconcentrés de délivrer des titres. Toute compétition délivrant un titre est « considérée » comme officielle.

Question 2 :
J'ai déjà eu un début de réponse, mais je trouve choquant qu'un jeune étant dans un pôle espoir ne figure pas en catégorie Jeune sur les listes de Haut niveau alors que d'autre y sont sans être en pôle. Les pôles ont un coût élevé pour une famille et s'ils ne reçoivent pas une aide complémentaire de la région parce que leur enfant est liste espoir et pas jeune c'est vraiment très regrettable. Il faudrait donc tenir compte prioritairement de cet état de fait pour les jeunes en pôle national (Il faudrait peut-

PROVISOIRE

être que les ligues soient consultées dans la nomination d'athlète en liste HN et qu'elles donnent un avis favorable ou pas).

Réponse : Pour chaque discipline reconnue de haut niveau, le Ministère en charge des sports octroie des quotas aux Fédérations sportives ce qui permet l'inscription en liste. Ces listes sont réparties en trois catégories : les sportifs de Haut niveau (Elites, Jeunes, Senior et Reconversion), les Espoirs et les partenaires d'entraînement. Ces listes, validées par le DTN, sont renouvelées chaque année (1er novembre au 31 octobre).
Pour cette saison sportive, 96 sportifs sont listés pour la FF Squash (tableau récapitulatif ci-dessous):

	Sportifs de Haut niveau				Espoirs	Partenaires Entraînement	Total
	Elites	Seniors	Jeunes	Reconversions			
Quotas	22		34		38	1	93
Nb.de sportifs	7	13	34	3	38	1	96

S'agissant des entrées ou de sorties de liste, ce sont les entraîneurs nationaux qui sont les seuls experts habilités à proposer les athlètes. Si les résultats sportifs et classements sont pris en compte (cf. rappel des critères d'accession aux listes ci-dessous) d'autres éléments qui relèvent de leur seule compétence sont également étudiés (potentiel, rigueur dans l'entraînement, capacité à s'intégrer dans un groupe …).

Rappel des critères d'accessions aux listes Espoirs et listes Jeunes :

CATÉGORIE « JEUNES »
Peut être inscrit le joueur qui satisfait à une des performances ci-dessous :
- En masculin et féminin : Appartenir aux collectifs « France Jeunes » – 17 ans, – 19 ans ou avoir atteint une 1/4 finale dans une étape d'un tournoi Super série du circuit jeune européen.
- A l'appréciation du DTN pour un – 15 ans

CATÉGORIES ESPOIRS
Peut être inscrit le joueur qui satisfait à une des performances ci-dessous :
En masculin et féminin : Avoir dans les catégories d'âge des – de 13 ans, – de 15 ans et – de 17 ans, atteint un 1/4 de finales dans une étape d'un tournoi Super série du circuit jeune Européen
Certains jeunes sportifs de – de 15 ans et - de 17 ans qui ont eu des résultats sportifs justifiant une appartenance à la liste Jeune, n'intègrent pas forcément un pôle (distance entre le domicile et le pôle proposé, refus parental…).
Par ailleurs, les contraintes calendaires d'entrées en pôle et d'intégration sur les listes ministérielles ne sont pas les mêmes :

Entrées en pôle : En raison des inscriptions dans les différents établissements scolaires (Collèges et Lycées) les entrées au pôle sont définies dans le courant du mois d'avril.

Demande d'entrées en liste : les demandes de renouvellement ou d'intégration en liste se font en général à partir du mois de mai pour une entrée en liste effective au 1er novembre de l'année en cours.
Ainsi, le fait que certains athlètes en pôle n'apparaissent pas en liste Jeune, est donc principalement dû à cette notion de quotas conjuguée à des exigences de résultats sportifs et des contraintes administratives.
Néanmoins nous sommes tous conscients que les conséquences d'appartenir ou pas à une liste ministérielle sont importantes, non seulement en raison du symbole que cela représente pour le joueur et son entourage mais aussi au regard des conséquences indirectes financières que procure

PROVISOIRE

cette appartenance (reconnaissance de certains conseils généraux ou régionaux pour l'obtention d'aides financières, ouverture à des concours …) et des obligations de Surveillance Médicale obligatoire qui en découlent.
Ainsi, vos questions sont tout à fait pertinentes, notamment au regard du fait que l'actuel Parcours d'Excellence Sportive (PES) de la FF Squash qui fixe les règles d'inscription en liste sera, dès la saison prochaine, remplacé par un nouveau dispositif le Projet de Performance Fédérale (PPF)
Quelle que soit l'expertise qui préside à la mise en liste, l'évolution sportive d'un jeune athlète n'est pas toujours prévisible (très grande progression en cours de saison, désintérêt brutal pour la pratique du squash, blessure, maladies …), nous souhaitons que le nouveau système que nous imposera le Ministère en charge des sports permette une plus grande souplesse.
Néanmoins, il a été décidé avec l'ensemble des entraîneurs nationaux de modifier certaines modalités dès la saison prochaine (information, changement d'échéancier) afin d'apporter une plus grande transparence.
Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des évolutions de ce dossier.

Question 3 :

On aperçoit fréquemment les deux entraineurs nationaux ensemble sur les gros opens PSA c'est certes une bonne chose d'en avoir un sur place mais 2 à la limite aux Monde je veux bien mais à Chicago ? Cela doit aussi avoir un coût de combien sur une année?

Réponse : Chaque entraîneur national senior a la responsabilité de définir ses moments de présence en compétition en fonction des différents joueurs qu'il gère au quotidien. Pour ce faire, un budget de 3 500€ de déplacement est alloué à chacun des entraineurs nationaux pour les compétitions PSA (hors compétitions de référence : Championnats d'Europe individuels et par équipe, puis Championnats du Monde individuels et par équipe). Toutes ces dépenses sont prises en charge dans le cadre de la convention d'objectif qui lie la FF Squash et le Ministère chargé des Sports.
L'organisation du Parcours d'Excellence de la FF Squash validé par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) a identifié un groupe masculin sénior géré par Renan LAVIGNE et un groupe féminin senior géré par Philippe SIGNORET. C'est pourquoi, il peut arriver que les entraîneurs nationaux, tous deux cadres d'Etat, soient présents sur des compétitions mixtes mais il est aussi fréquent qu'un seul ou qu'aucun entraîneur ne soit présent sur des opens majeurs.
Par ailleurs, au regard de la qualité et de la densité des résultats sportifs séniors, il apparaît que la gestion actuelle est très efficiente.
Toutefois, conscient des problématiques que cela pourrait occasionner, la Fédération a renforcé l'encadrement technique depuis 2014 ; 8000 € ont été ainsi alloué à chaque pôle France ce qui a permis la présence régulière de 2 cadres techniques (Florian PONTIERE au Pôle d'Aix en Provence et Malcom TULLIS au Pôle de Créteil). Il apparait essentiel de continuer et même d'augmenter cette aide technique pour la prochaine olympiade afin de pouvoir optimiser et accentuer les présences en compétition (préparation de match, coaching, débriefing) et à l'entraînement et ce, pour tous les athlètes.

Question 4 :

Utilisation du court vitré fédéral : il est quand même très dommage d'avoir un tel outil qui dort dans des caisses. Le prix de location est exorbitant par rapport à la location de courts vitré à l'étranger. Pourquoi un tel prix de location et comment faire pour le diminuer pour se rapprocher du marché.

Réponse : Suite à de nombreux échanges avec le prestataire qui nous a vendu le court, et afin de pouvoir bénéficier de la garantie afférente à ce matériel, nous avons obtenu de nouveaux tarifs pour le montage et le démontage de cette installation.

PROVISOIRE

Suite à ces actions, et à des demandes formulées par des Clubs organisateurs d'événements nationaux ou PSA, le Bureau Fédéral en date du 26 février 2016 a validé la démarche suivante :

- PlaysOff Mulhouse : Proposition : 19 100 Euros (CV Gratuit et 4500 pour le streaming).
- Opens et PSA : Proposition : 19 100 Euros (CV Gratuit et 4500 pour le streaming). Cette proposition sera réalisée sous couvert de la Ligue.

Nous nous retrouvons donc ici au niveau des tarifs de la concurrence.

L'assemblée Générale est close à 13H30.

PROVISOIRE